

1337 B 1.

1905



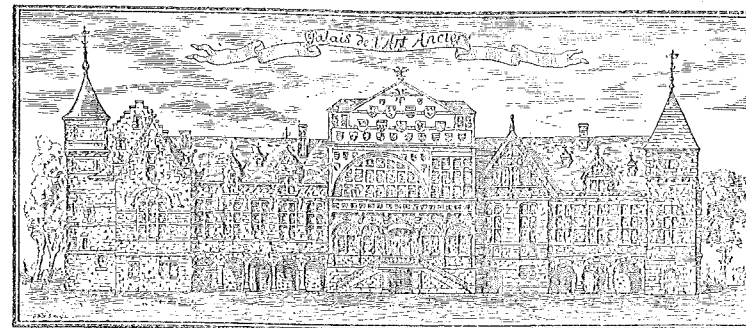
*L'Art  
Ancien*

*au pays de Liège*

AUG. BÉNARD, IMP.-EDIT., LIÈGE

de la BIBLIOTHEQUE  
G. BURTH

1331 B.



EXPOSITION  
DE  
L'ART ANCIEN  
AU PAYS DE LIÉGE

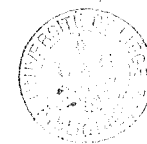
---

CATALOGUE GÉNÉRAL

---

1905

LIÉGE  
AUG. BÉNARD, IMPRIMEUR-ÉDITEUR  
Rue Lambert-le-Bègue, 15.



75° ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE NATIONALE

EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE  
===== DE LIÈGE =====

EXPOSITION  
DE  
L'ART ANCIEN  
AU PAYS DE LIÈGE

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE  
S. A. R. MADAME LA PRINCESSE ALBERT DE BELGIQUE

LA PRÉSIDENTE D'HONNEUR DE  
S. A. S. MONSIEUR LE DUC D'ARENBERG

LA VICE-PRÉSIDENTE D'HONNEUR DE  
MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE  
MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE LIÈGE

MONSIEUR LE BOURGEMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE  
MONSIEUR L'ÉCHEVIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS  
DE LA VILLE DE LIÈGE

MONSIEUR SCHUERMANS, PREMIER PRÉSIDENT HONORAIRE  
DE LA COUR D'APPEL DE LIÈGE

MONSIEUR LE BARON DE CHESTRET DE HANEFFE  
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

MONSIEUR GODEFROID KURTH, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE,  
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

## INTRODUCTION HISTORIQUE

---

LA grande ville qui offre cette année l'hospitalité au monde a derrière elle un long et mémorable passé. Elle a été, pendant huit siècles, la capitale d'un état ecclésiastique qui est un des plus intéressants sujets d'étude pour l'historien et pour le moraliste. La liberté politique s'y déploya avec une ampleur et une opulence de formes insoupçonnées. La vie intellectuelle y eut des époques d'un éclat extraordinaire: Liège, au XI<sup>e</sup> siècle, fut un des principaux foyers d'instruction de l'Europe, et sa littérature historique fut, au moyen-âge, plus riche que celle de n'importe quelle région de la France ou de l'Allemagne. Ce petit état a même eu son art national: le travail des métaux, qui a illustré de grands artistes et qui a donné naissance à une industrie bien liégeoise: la dinanderie. Fille de l'Eglise romaine, comme elle aimait à s'appeler, l'Eglise de Liège a pris sa part brillante dans la vaste floraison de la vie religieuse; aucun pays du monde n'a apporté à la première croisade un concours plus enthousiaste, et au cycle de l'année liturgique figurent deux fêtes d'origine liégeoise: la Trinité et la Fête-Dieu. Disons encore, pour rattacher le présent au passé, que ce peuple qui a vécu sous la

crosse a gardé, de ce régime prolongé, une douceur de mœurs et une aménité de relations qui donnent un charme particulier au séjour de sa ville. « Vivre à Liège, écrivait hier encore un fervent, c'est la moitié du bonheur ».

Comme toutes les principautés ecclésiastiques, la principauté de Liège doit son origine à son diocèse. Ce diocèse, c'était celui de Tongres, et il se couvrait territorialement avec la cité romaine de ce nom. Sous l'Empire, cette cité s'étendait sur toute la Belgique orientale et sur une bonne partie des pays voisins: Hollande, Prusse rhénane, Grand Duché de Luxembourg. Neuf diocèses se partagent aujourd'hui la juridiction du vaste territoire que gouvernait la crosse des évêques de Tongres.

Le diocèse de Tongres apparaît dans l'histoire dès le IV<sup>e</sup> siècle. Son plus ancien évêque connu, saint Servais, a joué un rôle honorable dans les débats auxquels donna lieu l'hérésie d'Arius, et son tombeau, conservé à Maestricht sur la Meuse, devint de bonne heure le centre d'une ardente dévotion populaire. La légende, s'emparant de sa mémoire, a cru pouvoir nous raconter que le saint avait reçu de Dieu l'ordre d'aller mourir à Maestricht, et ses successeurs, à partir de la même date, aimèrent à résider dans la ville qui gardait ses cendres vénérées. C'est ainsi que, tout en restant évêques de Tongres en titre, ils devinrent de fait, et dans la langue populaire, évêques de Maestricht. Cette situation ne devait se modifier que dans les premières années du VIII<sup>e</sup> siècle. Le siège des évêques de Tongres fut alors transféré de Maestricht à Liège. Voici à quelle occasion eut lieu cette translation définitive.

Il y avait, sur la rive gauche de la Meuse, à une lieue au sud des résidences royales de Herstal et de Jupille, un petit village appelé Liège, du nom du ruisseau sur lequel il était situé à peu de distance du fleuve. Saint Lambert, pour lors évêque de Tongres et de Maestricht, affectionnait le séjour de ce village pittoresque et paisible, où il venait souvent résider avec ses jeunes clercs dans une maison

rustique bâtie à proximité de la chapelle du lieu. L'endroit semble avoir appartenu depuis lors au patrimoine du diocèse, et le saint en avait, d'une certaine manière, indiqué les futures destinées en y déposant les restes mortels de son prédécesseur saint Théodard. Des difficultés territoriales qui éclatèrent entre lui et Dodon, administrateur des domaines royaux de Hesbaye, mirent aux prises les gens de ce grand seigneur et ceux de saint Lambert. Les derniers eurent le malheur de tuer deux de leurs agresseurs et Dodon, pour se venger, vint à Liège assassiner saint Lambert dans sa retraite. C'était aux confins du VII<sup>e</sup> et du VIII<sup>e</sup> siècle. La mémoire de l'évêque martyr devint aussitôt l'objet d'un culte; on accourut en foule vénérer l'endroit où il avait péri, on y éleva une grande église, et la popularité qui entourait le tombeau de saint Servais pâlit devant celle des lieux arrosés par le sang de saint Lambert. Ce fut au point que son successeur saint Hubert, cédant à l'entraînement général, transporta sa résidence de Maestricht à Liège en même temps que les ossements de son prédécesseur. Il est fâcheux que nous ignorions la date précise de ce grand événement, qui eut lieu la treizième année de l'épiscopat de Hubert, pendant le premier quart du VIII<sup>e</sup> siècle. Un contemporain nous a gardé le récit de ce solennel exode, qui valut à la petite bourgade de Liège l'honneur de devenir la résidence des évêques et le centre du diocèse.

Ainsi naquit la cité de Liège. Car, est-il besoin de le dire? saint Hubert transforma la bourgade en ville. Il y bâtit une seconde église, y fixa une nombreuse population de clercs et d'artisans de toute espèce, y présida au développement de la vie publique et donna à la population ses premiers règlements. Toutefois, pendant longtemps, les évêques de Liège continuèrent de porter leur titre primitif d'évêques de Tongres, se contentant d'y joindre celui de leur nouvelle résidence, et c'est au XI<sup>e</sup> siècle seulement que le nom de Liège remplaça totalement celui de Tongres dans la désignation de leur dignité.

Il y eut désormais un évêché de Liège, il n'y avait pas encore de principauté de Liège. Celle-ci fut lente à naître,

et ses origines se confondent avec celles de toutes les temporalités, y compris celle du Saint-Siège lui-même. Partout l'Eglise eut de bonne heure la qualité d'un grand propriétaire territorial. La faveur des rois, la libéralité des grands et de tous les fidèles lui constituaient un patrimoine opulent, dont les revenus servaient à l'entretien du culte ainsi qu'à la subsistance du clergé et des pauvres. A partir du VI<sup>e</sup> siècle, les rois mérovingiens prirent l'habitude d'accorder à ces patrimoines ecclésiastiques le privilège de l'immunité. L'immunité interdisait à tout agent public l'entrée des terres d'église et n'y laissait fonctionner d'autre autorité que celle de l'évêque ou de l'abbé. Les prélats, grâce à ce privilège, étaient déjà plus que de simples grands propriétaires, bien qu'ils ne fussent pas encore de véritables princes : leur condition tenait le milieu entre ceux-ci et ceux-là. Selon toute apparence, les évêques de Tongres-Maastricht se virent dotés de l'immunité vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle. Ce qui est certain, c'est qu'elle leur fut déjà donnée par les rois mérovingiens, et que les premiers Carolingiens s'empressèrent, à diverses reprises, de la leur confirmer. Aussi leur autorité territoriale ne cessa-t-elle de s'acheminer, par des étapes dont la trace est perdue, vers une véritable souveraineté.

Voyez quelle figure font dans le monde des évêques comme Hartgar (836-855) et comme Francon (855-903), grands seigneurs qui maniaient l'épée avec autant d'aisance que la crosse et qui, à la tête de leurs vassaux, combattent vaillamment contre les Normands. Ils ne peuvent, à la vérité, empêcher ces féroces pillards de surprendre Liège et de la livrer aux flammes (882), mais, bientôt après, elle se relève de ses ruines, et dès les premières années du X<sup>e</sup> siècle, nous voyons la cité et le diocèse participer à la brillante renaissance politique et intellectuelle inaugurée par les rois allemands de la maison de Saxe. Sous Etienne (903-920) les lettres commencèrent à fleurir à Liège; sous Eracle, (959-971) les écoles y jetèrent un vif éclat; sous Notger (972-1008), elles arrivèrent à leur apogée et valurent à la cité une espèce d'hégémonie intellectuelle qu'elle n'a plus retrouvée depuis.

C'est d'ailleurs sous Notger que l'élaboration de la souveraineté territoriale des évêques de Liège arriva à son terme. Le premier, il reçut des rois d'Allemagne l'autorité politique sur des comtés entiers et se trouva de la sorte à la tête d'un vaste domaine d'un seul tenant, sur lequel il exerçait toutes les attributions de la souveraineté temporelle. La principauté était née enfin et Notger fut le premier prince-évêque de Liège.

Il fut plus. Il devint le second fondateur de sa cité épiscopale. De la modeste résidence que lui avaient léguée ses prédécesseurs, il fit une ville opulente, dans laquelle il bâtit une cathédrale, six collégiales, deux paroissiales, un palais, un hospice, une enceinte fortifiée. A partir de lui, Liège fut, pour un ou deux siècles, la première ville de la Lotharingie. Il y a peu d'exagération dans l'éloge qu'un poète contemporain, s'adressant à la ville, lui fait de son prince :

Tu dois Notger au Christ et le reste à Notger.

Notger voulut être pour tout le pays ce qu'il avait été pour Liège. Il en fortifia les villes frontières, il les dota de beaux édifices religieux, il y plaça des vassaux ayant pour mission de les défendre, il organisa les finances de la principauté pour pourvoir aux dépenses publiques, en un mot, il créa de toutes pièces le gouvernement de son Etat. A partir de lui, la principauté de Liège fut un poste avancé de l'Empire, où l'évêque veillait fidèlement à la défense des droits de son roi et de son Eglise.

Pendant tout le XI<sup>e</sup> siècle, elle resta fidèle à l'impulsion donnée par ce grand homme. Wazon (1042-1048) sut maintenir les études au niveau qu'elles avaient atteint sous Notger, et il fut dans la Lotharingie le fidèle défenseur des intérêts impériaux. Tous les évêques du XI<sup>e</sup> siècle, au surplus, sont, dans une certaine mesure, des disciples de Notger. Ils augmentent le territoire de l'Etat, acquièrent de nouveaux domaines, s'inféodent même le puissant

comté de Hainaut (1071), interviennent comme pacificateurs au milieu de l'anarchie féodale, et créent le *Tribunal de la Paix* qui a juridiction sur tous les seigneurs de leur diocèse. Ils sont grands bâtisseurs : sous l'un d'eux, Réginard, (1025-1038), Liège enjambe pour la première fois son fleuve et se rattache le quartier d'Outre-Meuse ; un autre, Théoduin, (1048-1075), édifie, à Huy, l'église Notre-Dame et se voit amené, à cette occasion, à céder à beaux deniers comptants aux marchands de cette ville la plus ancienne charte d'affranchissement du monde (1066). C'est vers la même date, apparemment, que naquirent et furent consacrées par les princes-évêques les libertés communales de Liège, qui servirent de type à celles du reste de la principauté. En un mot, la nation liégeoise se constitue avec des éléments de vitalité multiples : un seul point noir à son horizon, c'est l'hostilité permanente et pour ainsi dire systématique du Brabant. Le Brabant fut pour le pays de Liège le côté de l'orage : ce mauvais voisin, qui avait déjà infligé un premier désastre en 1016 au paisible évêque Baldéric II, ne cessa de troubler le sommeil de nos princes-évêques.

La querelle des investitures trouva les évêques de Liège du côté de l'empereur. Impérialistes, ils l'étaient en quelque sorte par les origines de leur pouvoir, que les empereurs avaient créé ; ils l'étaient encore par reconnaissance personnelle. Otbert (1091-1119) en particulier, avait envers Henri IV une dette de reconnaissance dont il paraît s'être acquitté avec joie et conviction. Grâce à son dévouement, le vieil empereur put mourir en paix à Liège (1106), protégé par la fidélité d'un peuple qui ne voulut pas trahir le malheur. Et lorsque, malgré les supplications de son père, Henri V poussa l'impiété filiale jusqu'à vouloir le poursuivre dans le dernier asile offert à son malheur, les Liégeois coururent au-devant de son armée, qu'ils culbutèrent au pont de Visé et le forcèrent à renoncer honteusement à son entreprise.

Au reste, peu de temps après, le concordat de Worms (1122) vint modifier profondément la nature des relations entre le pays de Liège et l'Empire. Désormais, élus par le

clergé de leur chapitre cathédral, les évêques ne furent plus des agents impériaux dévoués avant tout au souverain. Sans doute, l'empereur continuait de leur donner l'investiture laïque et les voyait participer à ses expéditions, où deux d'entre eux périrent, Henri de Leyen en 1164 et Thibaut de Bar en 1312. Mais, une fois investis, les princes-évêques se retrouvaient ce qu'ils étaient en réalité, des autorités avant tout locales et féodales, dont les intérêts s'opposaient plus d'une fois à ceux du pouvoir central et qui étaient à même de le tenir souvent en échec. Le XII<sup>e</sup> siècle vit donc commencer le relâchement des liens qui rattachaient Liège à l'Empire.

En même temps surgissait à côté de l'évêque un pouvoir qui allait rivaliser avec le sien : celui du chapitre de Saint-Lambert. Electeur du prince-évêque, le chapitre des tréfonciers, comme on l'appelait, s'éleva au rang d'un véritable co-seigneur, et pendant tout ce siècle, son rôle reste capital. C'est le chapitre, on peut le dire, qui a le plus contribué à accentuer le caractère constitutionnel de l'autorité princière : il en a été le contrôleur et, dans une large mesure, le contrepoids, en attendant l'avènement d'une force nouvelle à qui il devait léguer sa tâche.

A côté du chapitre, nous voyons s'élever les communes. Leur origine remonte haut dans l'histoire : nous avons déjà dit que la charte d'affranchissement accordée à Huy en 1066 est la plus ancienne qui soit connue. Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la cité de Liège présente tous les caractères d'un corps autonome. Elle a obtenu de son évêque Albert de Cuyck, en 1198, un ensemble de précieuses libertés, consigné dans une charte que l'Empereur Philippe de Souabe confirma en 1208. Elle s'est tellement développée qu'elle éprouve le besoin d'élargir, dans de grandes proportions, sa vieille enceinte bâtie par Notger.

Pour en payer les frais, elle lève son premier impôt communal, qui frappe tout le monde et qui atteint le clergé dans ses immunités. De là, entre la cité et le chapitre, une série de conflits souvent violents ; ils s'aggravent encore le jour où la cité élève la prétention de s'annexer le quartier

de la Sauvenière, qui est sous la juridiction des tréfonciers. Cette lutte entre le droit ancien, qui invoque la légalité, et les besoins nouveaux, qui obéissent à un irrésistible instinct d'équité, c'est l'histoire de toutes les relations entre les communes du pays de Liège et les corps privilégiés. Ayant les mêmes intérêts, les communes éprouvent le besoin de se serrer les coudes; elles profitent de la vacance du trône en 1229 pour créer une confédération de villes que le pouvoir impérial favorise ou combat tour à tour, selon qu'il est en mauvais ou en bons termes avec le prince-évêque. Mais, le développement de l'esprit politique au sein des communes liégeoises s'accroissant, les classes inférieures entrent en scène à leur tour : organisées en corporations de métiers, elles revendiquent vis-à-vis du patriciat leur droit de participer aux affaires publiques. Une poussée démocratique se produit à Liège sous Henri de Gueldre (1254-1255) et détermine une nouvelle confédération des villes du pays contre le prince et les corps privilégiés. Le mouvement fut réprimé, et le prince vainqueur bâtit la citadelle de Sainte-Walburge pour contenir la cité.

Il eût pu sembler que la lutte ardente des partis aristocratique et populaire dans les communes liégeoises à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle allait permettre au pouvoir princier de s'affermir, en se servant de l'un des deux contre l'autre. Il n'en fut rien, en somme, malgré les tentatives visiblement faites dans ce sens par Hugues de Châlons (1296-1301). Quand le parti populaire commença de pouvoir disputer avec succès aux patriciens la direction des communes, il reprit pour son compte leur héritage politique et ne changea rien à l'attitude qu'ils avaient prise vis-à-vis du prince. Aristocratiques au XIII<sup>e</sup> siècle et démocratiques au XIV<sup>e</sup>, les villes liégeoises n'eurent sous ce rapport qu'un seul programme : s'émanciper le plus possible du pouvoir central. Toujours en lutte avec le prince, elles s'appuient les unes sur les autres et arrivent en se confédérant à former un corps qui sera l'un des premiers de l'Etat.

Outre les forces que nous venons d'énumérer, il en existe une autre, ancienne et répandue dans le pays : la

noblesse. La noblesse est un vaste corps ayant à un haut degré le sentiment de ses droits de classe vis-à-vis des autres parties de la population, bien que ses membres ne parviennent pas à avoir conscience, au même degré, de la solidarité qui devrait les unir entre eux. La noblesse de Hesbaye — car c'est dans cette petite région, la terre liégeoise par excellence, qu'elle était particulièrement nombreuse — forma une société belliqueuse et turbulente qui ne trouvait d'autre emploi de son activité que la guerre. Elle la faisait partout : elle finit par se la faire à elle-même. A partir des dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle, divisée en Awans et en Waroux, elle ensanglanta de ses querelles meurtrières toute la principauté; pendant trente-huit ans, les nobles s'entretuèrent soit dans des rencontres d'homme à homme, soit, à diverses reprises, dans des batailles en règle. Enfin, épuisés par une guerre civile si prolongée, ils consentirent à se laisser pacifier (1335), et à prendre dans la nation liégeoise le rôle plus modeste d'un état, comme était celui du clergé et celui des communes.

Ainsi se poursuit de tous côtés, pendant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, un travail qui aboutit à équilibrer entre elles les diverses forces de la nation, à assigner à chacune sa place et son rôle dans le concert de la vie publique. Toutes les luttes de cette époque agitée eurent en somme le même résultat, à savoir la coordination pacifique et la coopération féconde des forces à tendances exclusives. Et l'on arriva ainsi à l'élaboration d'une institution en laquelle la patrie liégeoise semble en quelque sorte se résumer : j'ai nommé les trois états. Ils représentent la patrie elle-même, placée au-dessus des partis, l'intérêt général supérieur aux intérêts de classe, la volonté commune à laquelle doivent se plier les volontés individuelles. La paix de Fexhe, en 1316, nous montre les trois états en action, dans un tableau imposant. Réunis autour du prince, le clergé, la noblesse, les communes délibèrent avec lui sur les affaires qui intéressent la principauté. Ils arrêtent et fixent d'une manière définitive les grands principes de droit public d'après lesquels se régleront désormais les destinées de la nation liégeoise. Le prince



est souverain et son haut domaine est reconnu d'une manière formelle, mais il n'est pas absolu. La nation reçoit les garanties les plus précieuses contre son arbitraire. Tous les habitants du pays seront *menés par loi et franchise*. Le chapitre de Saint-Lambert est chargé de veiller à la garde des libertés constitutionnelles et d'organiser la résistance au prince, s'il venait à les enfreindre. Au surplus, le *Sens du pays* peut, s'il trouve la constitution en quelque point trop large ou trop étroite, la modifier, et le *Sens du pays*, ce sont les trois états eux-mêmes réunis autour du prince.

Voilà comment, à la date de 1316, le pays de Liège nous offre le type d'une des nations les plus libres de l'Europe, protégée par une constitution qui fait de la liberté le principe le plus impérieux de son droit public. Le peuple liégeois garda toujours un attachement passionné au pacte qui en avait posé les premières assises; de tous les monuments de son passé, la paix de Fexhe est celui qui est toujours resté le plus vivant dans sa mémoire.

Mais le régime consacré par la paix de Fexhe devait continuer à se développer, et ce même XIV<sup>e</sup> siècle le couronna par une institution à la fois bienfaisante et originale: le tribunal des XXII. Les XXII, dont quatorze membres étaient choisis par les villes, l'état noble et le chapitre n'en nommant chacun que quatre, étaient, si l'on peut ainsi parler, les gardiens de la constitution. Respectant la personne du prince pour s'attaquer à ses agents chaque fois qu'un abus avait été commis dans l'exercice du pouvoir, ils défendaient la liberté sans mettre en danger l'autorité légitime. Ils résolvaient ainsi, de la manière la plus heureuse, un problème que le moyen âge a toujours abordé hardiment, sans toujours parvenir à le résoudre avec le même bonheur: je veux dire la conciliation des droits du prince et de ceux de la nation.

La périlleuse mission confiée par la paix de Fexhe au chapitre de Saint-Lambert perdait sa raison d'être depuis cette institution, et l'ingénieuse solution arrêtée en 1374, après bien des tâtonnements, rendait inutile l'expédient

un peu gauche encore de 1316. La constitution liégeoise était achevée, et l'on peut dire qu'elle était unique en Europe.

Le malheur du pays de Liège voulut qu'après être arrivé à un si haut degré de liberté, il ne sût pas s'arrêter dans la voie des conquêtes et faire fructifier le capital des ressources politiques mis dans ses mains. Tout comme s'il était encore resté des libertés à conquérir ou des tyrannies à combattre, la lutte contre le pouvoir princier, l'opposition aux actes du gouvernement continuèrent aussi violents que par le passé, sans aucune raison d'être et avec la machinalité d'un phénomène physique. L'équilibre à peine établi entre l'autorité et la liberté fut donc immédiatement renversé, mais ce fut désormais l'autorité qui eût à lutter pour la vie. Mise en demeure de se défendre, elle le fit avec une énergie farouche. Et s'il n'avait pas été dans la nature du gouvernement ecclésiastique de ne pas pousser jusqu'au bout ses avantages, elle aurait réalisé à Liège, dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ce type d'absolutisme qui devait s'affirmer vers cette époque dans tous les pays de l'Occident.

A qui appartient la responsabilité des conflits sanglants que nous allons avoir à exposer? Il faut le dire sans détour: à la cité de Liège. C'est elle qui, jouissant en quelque sorte d'un *maximum* d'autonomie, ne sut pas se contenter de l'indépendance et voulut avoir la souveraineté. Dominer la patrie tout entière, faire prévaloir sa volonté, se substituer à l'échevinage, à l'officialité, au chapitre, aux Etats, au prince lui-même, telle fut la prétention folle et démesurée qu'elle afficha dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. On reste confondu de l'étourderie avec laquelle elle s'y jeta, entraînant la patrie à sa suite, dans un conflit où elle devait rencontrer de si terribles catastrophes.

Si l'on veut s'expliquer comment, dans ces conjonctures, la cité de Liège manqua de sens politique jusqu'au point de jouer, dans une partie décisive, tout un patrimoine de libertés séculaires contre le fantôme d'une indépendance illusoire autant qu'inutile, il faudra se rappeler quel était, depuis 1384, le régime politique en vigueur à Liège. Le

triomphe de la démocratie y avait transporté le centre de gravité de la vie publique dans les classes populaires, c'est à dire dans les trente-deux métiers. C'est au sein de ces corporations que désormais se décidèrent souverainement, entre ouvriers ignorants et passionnés, au milieu des querelles, des vociférations, des harangues enflammées de quelques meneurs, les questions les plus délicates intéressant la patrie. Dans ces milieux surchauffés, d'où les gens de sens rassis et d'humeur pacifique se bannissaient eux-mêmes, il se développa de bonne heure un radicalisme échevelé, qui n'avait d'autre loi que le caprice changeant de la multitude et qui, dans son espèce d'inconscience, ignorait tranquillement le prince et son autorité. Et, de la cité, l'état d'esprit que nous caractérisons ici se communiquait à toutes les autres villes du pays.

Dans de pareilles conjonctures, des heurts violents devaient se produire fatalement entre le prince et sa ville, quand même le prince eût déployé sur le trône toute la douceur et toute l'habileté possibles. Pour comble d'infortune, les personnages qui occupèrent le siège épiscopal de Liège pendant cette époque calamiteuse furent loin d'avoir les qualités que requérait la situation: aucun d'eux ne montra les vertus d'un évêque; un seul, Jean de Heinsberg (1419-1455), déploya quelque habileté comme homme de gouvernement. Les deux autres, Jean de Bavière (1390-1418) et Louis de Bourbon (1456-1482), apportaient de l'étranger des propensions ataviques au gouvernement absolu, et l'on devine ce que pouvait devenir un pays qu'allaient se disputer le despotisme et l'anarchie. A la confédération révolutionnaire des villes soulevées contre lui, Jean de Bavière, se souvenant de l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, opposa la confédération des princes belges, ses parents. La bataille d'Othée, où les milices liégeoises luttèrent bravement contre les forces supérieures du duc de Bourgogne et du comte de Hainaut (1408), fut pour la patrie liégeoise un désastre sans précédent: après la défaite, elle se trouvait livrée, pieds et poings liés, à l'arbitraire de ses vainqueurs. Et ceux-ci usèrent de leur victoire sans aucun ménagement.

Par leur sentence du 24 octobre 1408, ils *mirent à néant* — ce sont leurs expressions — tout ce que les luttes incessantes et les efforts opiniâtres des générations avaient accumulé de libertés et produit d'institutions dans la cité et dans le pays. Rien ne resta debout, sinon l'absolutisme du prince, contrôlé et protégé par l'absolutisme de ses alliés. Un seul jour d'orage avait détruit l'œuvre de trois siècles.

Mais les orages passent et les peuples restent. Quelques années plus tard, Jean de Bavière disait adieu au pays de Liège et à la vie sacerdotale pour se tailler, dans l'héritage de sa nièce Jacqueline, une principauté temporelle plus propice à ses goûts. Et aussitôt à Liège, comme si tout ce qui s'était passé depuis 1408 n'avait été qu'un mauvais rêve, toutes les institutions que les vainqueurs d'Othée avaient supprimées d'un trait de plume ressuscitèrent à la fois. Bientôt, il ne resta plus aucune trace du cyclone qui avait bouleversé le pays.

Par malheur, comme si les leçons de l'expérience devaient être entièrement stériles, on se remit, avec une inconscience parfaite, à commettre les fautes qui avaient déchaîné la catastrophe. De la démocratie liégeoise du XV<sup>e</sup> siècle, il est rigoureusement vrai de dire, comme de certain parti monarchique, qu'elle n'avait rien appris et rien oublié. De nouveau, les empiétements les plus intolérables de la cité sur les droits du prince, du chapitre, de l'échevinage et de l'officialité apportèrent le trouble et la confusion dans toutes les relations de la vie publique. On semblait se complaire à pousser aussi loin que possible le mépris de l'autorité princière. Toutefois, lorsqu'à la fin, Jean de Heinsberg, peut-être fatigué de régner sur un peuple ingouvernable, s'en alla comme était parti Jean de Bavière (1455), les factieux les plus échauffés ne purent se défendre de partager, au moins pendant un instant, la stupeur et la consternation du pays.

Et, en vérité, il y avait bien de quoi trembler pour l'avenir de la patrie.

C'était l'heure où venait de surgir, aux confins occidentaux du pays, une puissance énorme, la terreur et le fléau de la principauté. De tout temps, nous l'avons déjà dit, le Brabant avait été pour les Liégeois l'ennemi héréditaire, et, depuis le XI<sup>e</sup> siècle, il ne s'était guère écoulé de génération sans que les deux peuples ne vidassent sur les champs de bataille une querelle toujours renaissante. Jusqu'alors, malgré tout, l'équilibre avait été maintenu et les forces, de part et d'autre, s'étaient montrées à peu près égales. Cette fois, il n'en fut plus ainsi : le Brabant prenait maintenant des proportions gigantesques, et son duc était le maître de toutes les provinces belges. A l'est, à l'ouest, au sud, au nord, il étreignait le pays de Liège dans un cercle de fer. N'osant l'annexer, parce que c'était une terre d'Eglise, que l'Eglise protégeait de ses foudres, il avait imaginé de l'asservir en y pratiquant la politique qui lui réussit dans deux autres principautés ecclésiastiques, à Utrecht et à Cambrai. Un bâtard de Jean sans Peur prit possession du siège de Cambrai, un bâtard de Philippe le Bon monta sur celui d'Utrecht; un neveu du même prince, Louis de Bourbon, fut appelé sur celui de Liège (1455). Ces trois domaines épiscopaux furent désormais, en attendant mieux, de véritables dépendances de la cour de Bourgogne, et leurs princes se virent réduits au rang de modestes satellites gravitant autour du *grand duc d'Occident*. L'Empire, énervé et impuissant, laissait faire.

La France, elle, fut moins endurante. Elle venait de reconstituer son unité territoriale au sortir de la terrible crise déchaînée par la guerre de Cent ans, et elle voyait avec terreur grandir à ses frontières un vassal qui était déjà un rival, et qui menaçait de devenir un maître. Comment se serait terminée leur rivalité si les deux nations avaient dû en venir aux mains? Il y a tout lieu de croire que la monarchie qui naissait dans les Pays-Bas n'en serait pas sortie affaiblie.

La bonne fortune du royaume de France voulut qu'il fût gouverné en ce moment par l'homme qui était, sous tous les rapports, l'adversaire fait pour vaincre

Charles le Téméraire. Evitant de le rencontrer en bataille rangée, affectant même, à l'occasion, de se dire son ami, il lui fit la guerre diplomatique la plus adroite et, peut-on dire, la plus infernale dont l'Europe eût eu le spectacle. Toujours au courant de tout ce que faisait ou projetait son ennemi, il le suivait ou le prévenait partout, suscitait autour de lui la rébellion des sujets, la défiance des alliés, l'hostilité des voisins, l'enveloppait d'un tissu serré d'intrigues au milieu desquelles l'infortuné était prisonnier à son insu, et le livrait enfin, désarmé et impuissant, à la catastrophe finale. Ce duel de *l'universel araigne* et du *lion rampant* est une des choses les plus instructives et les plus tragiques de l'histoire.

Dans le plan de Louis XI, un rôle de premier ordre était réservé au pays de Liège. C'est ce pays qui devait, à intervalles périodiques, fournir au roi de France la diversion par laquelle il avait besoin d'occuper et d'amuser son ennemi, pendant qu'il le combattait ou le dépouillait ailleurs. Louis XI se fit donc l'ami des Liégeois. Il exploita les sympathies françaises de ce petit peuple, qui s'étaient déjà révélées au XIV<sup>e</sup> siècle et qui avaient leur source dans l'identité de langue et de race. Il fit tenir des messages flatteurs aux Liégeois, les traita de compères et d'amis, se montra plein de prévenances pour leurs envoyés, conclut avec eux des traités fallacieux, leur promit à diverses reprises aide et protection contre le Téméraire, se gardant toutefois de jamais s'engager à fond vis-à-vis d'eux et les lâchant avec un cynisme sans pareil chaque fois que cela était dans l'intérêt de sa politique.

La crédule démocratie liégeoise, dupe lamentable du roi félon, ne vit pas qu'elle était dans ses mains un simple instrument de guerre contre la Bourgogne, et que, dans cette lutte à mort, elle était destinée à périr la première. Elle se laissa travailler par les agitateurs français et fit sien leur programme politique, qui consistait à chasser de Liège le prince-évêque inféodé à la politique bourguignonne. C'était la guerre à mort déclarée au redoutable voisin.

Cette politique de suicide porta ses fruits.

Abandonnés à leurs seules forces par leur perfide allié, les Liégeois furent écrasés en 1465 à Montenaeken, en 1467 à Brusthem, et subirent la dure loi du vainqueur. Comme après la bataille d'Othée, Charles supprima d'un trait de plume toutes les libertés liégeoises, toutes les garanties légales contre l'arbitraire, toutes les institutions communales : la commune de Liège cessa d'exister, ses murailles furent rasées, le duc devint l'avoué héréditaire, c'est à dire, en réalité, le vrai maître de la principauté. Mais l'incorrigible démagogie qui continuait de diriger en souveraine les destinées de Liège ne pouvait se reposer tant que la ville restait debout ; sous les excitations assidues des agents français, l'acte de paix à peine signé fut violé, l'anarchie et le crime se déchaînèrent avec une véritable frénésie contre tout ce qui était ou paraissait coupable de vouloir observer le pacte conclu avec la Bourgogne. Liège connut alors des jours qui semblent, dans un cadre plus étroit, le prélude de la Terreur de 1793. Au comble de la fureur, Charles le Téméraire accourt, jurant de se venger ; il traîne à sa suite le misérable roi de France, qui, victime de sa propre ruse, était son hôte au moment où arrivait à la cour de Bourgogne la nouvelle des machinations françaises à Liège. Cette ville, à bout de ressources, sans remparts, sans armes, sans soldats, se voit assiégée par un ennemi implacable qui ne respire que le carnage. C'est en vain que le généreux dévouement des six cents Franchimontois essaya de conjurer le destin par cette héroïque sortie nocturne où Charles le Téméraire, surpris dans son camp, fut sur le point de périr. Au lendemain de ce coup de main manqué, l'armée bourguignonne entra sans coup férir dans la ville et, quelques jours après, Liège avait cessé d'exister (1468).

Cette fois, c'en était fini, semblait-il, et de la cité, dont on n'avait épargné que les églises, et de la principauté. Maître de celle-ci de par son titre d'avoué héréditaire, le duc avait établi son lieutenant dans le quartier de Liège appelé

l'Ile, qu'il s'était fait céder par le prince, et qui, seul rebâti et fortifié, devint, sous le nom significatif de Brabant, la vraie capitale du pays, tandis que la cité en ruines et dépeuplée attendait le jour prochain où la translation du siège épiscopal dans quelque autre ville eût achevé sa totale destruction. Il n'y avait plus de patrie liégeoise.

Un coup de foudre la ressuscita au bout de quelques années : ce fut la mort tragique de Charles le Téméraire devant Nancy, pendant les premiers jours de 1477. Aussitôt, sous la pression de l'impérieuse nécessité, son héritière, Marie de Bourgogne, renonça solennellement à tous les droits qu'en vertu des traités elle pouvait avoir sur le pays de Liège. Et, comme par enchantement, la vie publique se remit à fleurir. La nationalité liégeoise, heureuse de se retrouver intacte et vigoureuse au sortir d'une cruelle tourmente, éprouva le besoin de se serrer autour de l'homme qui, malgré tout, était en définitive le centre et la tête du pays, et les Etats, prenant dans les destinées de leur patrie la place qui leur revenait, se firent les agents principaux d'une politique de réparation et de relèvement.

Leur bonne volonté ne fut pas récompensée immédiatement, et ils ne virent pas tout de suite la fin des mauvais jours. Louis XI était toujours là, et ses agents, dont le chef était le sauvage Guillaume de la Marck (1), parvinrent encore, pendant une génération, avec le concours des mauvais éléments de la cité, à renouveler les troubles. Le prince-évêque finit par périr de la main de Guillaume (1482), et même après que celui-ci, tombé au pouvoir de Maximilien d'Autriche, eut expié sur l'échafaud ses crimes contre sa patrie, sa famille fut assez forte pour se maintenir pendant plusieurs années dans la ville de Liège. Enfin, la paix de Donchery, en 1492, vint consacrer et garantir les résultats de l'événement providentiel de 1477. Une ère nou-

(1) Celui-là qu'on a toujours, par une confusion que M. le baron de Chestret dénonçait récemment, qualifié à tort de *sanglier d'Ardenne*.

velle, une ère d'apaisement et même de prospérité allait s'ouvrir pour la nation tant éprouvée.

Trois circonstances, en se combinant, produisent et expliquent un si heureux changement. D'une part, la France, après la mort de Louis XI, cessera pendant quelque temps de se préoccuper des Pays-Bas; les yeux fixés sur l'Italie, où elle poursuivra à travers les désastres son rêve de puissance et de gloire, elle renoncera à faire du pays de Liège le champ d'expérience de sa détestable politique étrangère. D'autre part, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, ce sont les Etats, délégation autorisée et image vivante de la patrie, qui vont prendre en mains le timon des affaires et qui, pendant que la cité se recueille et se relève peu à peu, se placeront à côté du prince comme des auxiliaires dévoués. Ces changements dans la situation tant intérieure qu'extérieure du pays rendront possible l'avènement d'un régime meilleur, s'il se rencontre, pour le bonheur de la patrie liégeoise, un prince capable de comprendre son temps et de tirer parti des circonstances. Et ce prince, Liège va le trouver dans Erard de la Marck (1506-1538).

Erard de la Marck est le plus grand des souverains liégeois après Notger. Sorti de cette famille puissante et énergique qui avait déjà donné au pays deux de ses princes, il fit oublier aux Liégeois tous les maux que venait de leur causer le plus fameux de ses membres. Un mot résume le caractère bienfaisant de son règne: grâce à lui, le XVI<sup>e</sup> siècle, si funeste à la Belgique et à toute l'Europe, fut pour Liège l'époque la plus paisible et la plus féconde de son histoire. En préservant sa principauté du fléau du protestantisme, qui, partout ailleurs fit couler des flots de sang et amoncela les ruines, Erard écarta le principal obstacle au rôle civilisateur qu'il se proposait de jouer. Se trouvant les mains libres de ce côté, il put vaquer, avec la supériorité de son génie, à toutes les tâches qui sollicitaient son zèle. Il apaisa les derniers troubles d'un passé malheureux, étouffa les conflits, fortifia le pays contre les ennemis extérieurs, rétablit l'ordre dans les finances, trouva le temps de protéger les sciences et les arts et de bâtir ce palais

épiscopal qui est encore aujourd'hui le plus bel édifice civil de Liège. Avec la perspicacité d'un véritable homme d'Etat, Erard se rendit compte que son petit pays, pris entre deux voisins puissants et convoité par l'un et par l'autre, ne pouvait trouver son salut dans une neutralité précaire et illusoire: il décida de s'appuyer sur le plus fort des rivaux. On vit alors, sous les auspices d'un prince éclairé et prévoyant, le pays de Liège demander la sauvegarde de son indépendance nationale au descendant de ce même Téméraire qui avait été son plus cruel ennemi. Tel fut l'esprit du traité de Saint-Trond, signé en 1518 entre Erard et Charles-Quint: œuvre féconde qui assura, pour plus de trois générations, la paix et la sécurité de la patrie liégeoise.

Erard sut faire respecter son autorité sans toucher aux libertés publiques, et légua à ses successeurs une situation des plus enviables. Aussi la ville de Liège, dévouée à ses princes et reconnaissante de ce qu'elle leur devait, fut-elle unanime à repousser Guillaume d'Orange, lorsqu'en 1568, sous prétexte de passage, il essaya de s'en emparer.

Le prince qui eut le bonheur de diriger la belle résistance du pays de Liège au retour offensif de l'hérésie fut le digne successeur et le continuateur efficace d'Erard de la Marck. Populaire, modéré, zélé pour le bien public et doué d'un coup d'œil d'homme d'Etat, Gérard de Groesbeek (1564-1580) mérite sous plus d'un rapport l'attention et le respect de l'histoire. Son acte le plus important, c'est l'abandon du traité de 1518 et la proclamation de la neutralité liégeoise. En renonçant à l'alliance conclue par Erard avec les Pays-Bas espagnols, Gérard de Groesbeek continuait son œuvre bien plus qu'il ne la détruisait, car il obéissait à la pensée qui avait inspiré Erard: la sécurité du pays. Les circonstances avaient bien changé depuis 1518. Alors, l'amitié de l'Espagne était pour la patrie liégeoise une protection efficace; aujourd'hui, depuis l'affaiblissement de cette puissance et les progrès de la France, elle n'était plus qu'un danger, et c'était la neutralité

désormais qui seule pouvait mettre le pays à l'abri de l'ambition française. On s'en rendait compte unanimement au pays de Liège : la thèse de la neutralité y devint promptement populaire, et l'on s'y accrocha jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle comme à une ancre de salut.

A dire le vrai, cette thèse semblait assez difficile à défendre, au moins vis-à-vis de l'Empire. Le pays de Liège faisait partie de celui-ci; ses princes tenaient leur autorité de l'empereur; dans le cas d'une guerre entre l'Empire et certains de ses voisins, le devoir théorique des Liégeois était de défendre la patrie commune. Mais, depuis longtemps, l'Empire était si affaibli, les liens qui unissaient les Etats allemands entre eux étaient si relâchés, qu'une prétention comme celle des Liégeois n'avait plus rien qui scandalisât.

Il faut dire que l'Empire fit ce qu'il put pour réagir contre la tendance centrifuge des Liégeois. C'est pour se les rattacher plus étroitement qu'il introduisit dans la principauté une famille puissante, sur le dévouement de laquelle il comptait. Trois princes de la maison de Bavière : Ernest, Ferdinand et Maximilien-Henri, occupèrent successivement le siège épiscopal de Liège et le gardèrent pendant plus d'un siècle (1581-1688). Pour renforcer leur situation, on réunit dans leurs mains les crosses de plusieurs diocèses du nord-ouest; ils furent à la fois électeurs de Cologne, princes-évêques de Liège, de Munster, de Paderbon et de Hildesheim. Ils se trouvèrent ainsi constitués à l'état de véritables puissances territoriales, et il n'est pas douteux que, du moins sous les deux premiers de ces princes, l'Empire ait eu à se féliciter de la confiance qu'il avait mise en eux.

Toutefois, comme il arrive d'ordinaire, on n'avait que déplacé le mal. Souverains de tant d'Etats à la fois, ces princes étaient presque toujours absents de Liège, et le pays de Liège n'avait qu'une place réduite dans leur sollicitude. Le gouvernant de loin, obligés de sacrifier souvent ses intérêts particuliers à des considérations d'ordre plus général, ne le connaissant guère et, par conséquent ne s'y intéressant pas davantage, ils ne pouvaient espérer, ni d'y

régner sans difficultés sérieuses, ni d'y acquérir une véritable popularité.

L'ère des malentendus entre le prince et les sujets recommença.

D'une part, la cité de Liège, qui avait eu le temps d'oublier le terrible désastre de 1468, en était revenue à son rêve chimérique de secouer totalement l'autorité du prince et affichait la prétention d'être une *Ville libre Impériale*. Ce fut la source d'une multitude de querelles, de conflits, de troubles souvent sanglants, d'interminables procès devant le Tribunal Impérial à Spire et à Wetzlar. D'autre part, la situation du pays de Liège au milieu de puissances belligérantes qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, ne laissèrent pas un instant de repos à toute l'Europe occidentale, était particulièrement délicate, nous l'avons déjà dit. Le pays de Liège voulait être neutre, mais l'Espagne entendait qu'il restât fidèle à l'alliance de 1518, et l'Empire, qu'il remplît ses devoirs d'Etat allemand. Les princes-évêques étaient toujours tirillés entre leurs devoirs opposés de souverains du pays de Liège et de princes de l'Empire. Quant aux Liégeois, ils restaient persuadés, en dépit de l'expérience, que la neutralité était pour le pays une défense suffisante. Aussi, chaque fois que le prince proposait des levées de soldats, les Etats, le Tiers surtout, alléguaient que la meilleure manière d'écarter l'ennemi du sol de la patrie, c'était de ne le l'y pas attirer par un déploiement dangereux de forces défensives.

De cette situation, la diplomatie française sut tirer un merveilleux parti. La France n'avait nul intérêt à conquérir le pays de Liège, qui aurait été pour elle d'une défense difficile; elle en avait un très grand, au contraire, à détacher les Liégeois du gros de ses ennemis, à se faire d'eux des voisins complaisants qui lui tiendraient ouverte la porte de l'Allemagne et des Pays-Bas. La neutralité du pays de Liège était donc tout ce qu'elle pouvait désirer, d'autant plus qu'alors la neutralité n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. En effet, elle comportait le passage pacifique des belligérants à travers le pays neutre, avec droit de s'y ravitailler

et même d'y lever des recrues. Les agents français se présentèrent aux Liégeois comme les messagers de la seule puissance qui fût la zélée amie et la sincère protectrice de leur neutralité toujours menacée par l'ambition de l'Espagne et de l'Empire. Comme au temps de Louis XI, le peuple de Liège crut sur parole les émissaires de Richelieu et de Mazarin. Ceux-ci parvinrent à créer dans la cité un parti opposé au prince, qui défendait prétendument contre lui les libertés populaires, mais qui, en réalité, était aux ordres de la France et vivait de ses subsides. Les dissensions intestines de la cité trouvaient leur expression dans les sobriquets populaires de *Chiroux* et de *Grignoux*, donnés aux deux partis. Ce dernier était composé surtout de gens du petit peuple, que les meneurs pouvaient facilement enflammer, tandis que les bourgeois et la noblesse tenaient le parti du prince. Etant le grand nombre, les Grignoux avaient généralement l'avantage dans les luttes qui désolèrent la ville de Liège depuis 1629 jusqu'en 1684.

Il serait fastidieux d'exposer toutes ces péripéties; envisagées à distance, elles ressemblent trop souvent, si l'on veut faire attention à l'importance des questions en cause et à la place de Liège sur le théâtre du monde, à une tempête dans un verre d'eau. Et il n'en serait même aucunement question dans ces pages, si, à la date dont nous parlons, les destinées du pays ne se confondaient avec celles de la cité.

Voilà, bien plus que toute autre raison, ce qui donne leur intérêt à certaines figures de bourgmestres liégeois de cette époque. La plus curieuse et aussi la plus connue est celle de Sébastien La Ruelle, agent stipendié de la France, à qui l'érudition historique de nos jours a enlevé son auréole de patriote intègre. Un misérable, le comte de Warfusée, banni des Pays-Bas espagnols, crut rendre service au prince Ferdinand de Bavière et rentrer en grâce auprès de la cour de Bruxelles en faisant périr traîtreusement La Ruelle dans un banquet auquel il l'avait invité (1637). Ce fut un crime inutile, et l'anarchie dura jusqu'à ce que, la cité se trouvant totalement épuisée, l'intervention salutaire

des trois Etats parvint à faire signer la paix de Tongres, en 1640. Mais la paix de Tongres elle-même ne fut qu'un moment de répit et rien de plus; bientôt les troubles recommencèrent et il fallut enfin que les armées du prince réduisissent la ville par les armes (1649). Trois bourgmestres montèrent sur l'échafaud, et comme du temps de Henri de Gueldre, la soumission de la cité eut pour corollaire l'érection de la citadelle de Sainte-Walburge, destinée à tenir en bride la turbulence des Liégeois.

A partir de ce jour, le prince retrouva dans la cité et, par suite, dans le pays l'autorité qu'il avait perdue. Ce qui contribua à la lui faire garder, c'est que, vers la même époque, les menées des agents français cessèrent de troubler le petit état. En effet, sous l'influence des deux Fürstenberg, ses favoris, qui avaient été gagnés par l'or de la France, le prince Maximilien-Henri avait renoncé à la politique traditionnelle de ses prédécesseurs et s'était fait l'allié de Louis XIV. Mais les Liégeois ne voulurent pas le suivre; ils considérèrent l'alliance comme purement personnelle et continuèrent de revendiquer énergiquement leur neutralité. C'était une situation fautive, et l'on comprend que la principauté ait été à diverses reprises traversée, foulée, rançonnée successivement par tous les belligérants. Ses forteresses, loin de la protéger, ne servaient qu'à allécher les armées étrangères, qui s'en emparaient de crainte de les voir tomber aux mains de l'ennemi. C'est ainsi que les impériaux mirent la main sur Huy et sur Dinant. Les Français, à titre de compensation, se firent livrer par un traître la citadelle de Liège (1673) qu'ils gardèrent trois ans, et s'emparèrent du duché de Bouillon (1676) qu'ils ne rendirent plus. Obligés enfin d'abandonner la citadelle, ils la firent sauter, et alors les Liégeois, débarrassés d'une surveillance gênante, voulurent secouer une nouvelle fois le joug de leur prince. Ils se débarrassèrent du régime électoral qu'il leur avait imposé après sa victoire de 1649, et affichèrent de nouveau la prétention de faire reconnaître leur cité comme Ville libre Impériale. Pendant neuf ans, ils se comportèrent comme une république indépendante, et pou-

sèrent même l'audace jusqu'à envoyer leurs ambassadeurs à la diète de Nimègue (1679) où, naturellement, on refusa de les recevoir.

Ces neuf années furent, si l'on peut ainsi parler, l'épilogue de la tragédie politique qui ensanglantait depuis des siècles la ville et le pays. Elles furent témoins des mêmes scènes d'anarchie et de violence, et des mêmes appels au roi de France, momentanément brouillé avec Maximilien-Henri. Elles se terminèrent par la même douloureuse déception. Le roi, qui venait de se réconcilier avec le prince, n'avait plus besoin des Liégeois; aussi, loin de venir à leur secours lorsque l'armée de Maximilien-Henri s'approcha de leurs murailles, Louis XIV n'eut pas honte d'imiter le cynique exemple donné par Louis XI et de prêter main-forte au prince. On vit alors, par une ironique récurrence de l'histoire, les soldats français pénétrer en ennemis dans une ville où ils étaient attendus comme défenseurs. En 1684 comme en 1468, la démocratie liégeoise succombait en maudissant la France qui l'avait trahie.

Le prince victorieux se hâta de tirer parti de sa victoire. Quelques mois après son triomphe, il proclama ce fameux règlement de 1684 qui supprimait les métiers et bouleversait de fond en comble le régime électoral de Liège. Au suffrage universel il substituait le suffrage restreint de 500 à 600 électeurs choisis sous l'influence du prince, et qui, groupés en 16 chambres, furent seuls désormais à représenter les vieilles corporations. Ce régime, qui de Liège fut porté successivement dans les autres villes de la principauté, les dota, il faut l'avouer, de municipalités désormais tranquilles. L'anarchie des journées électorales disparut, l'ordre fut rétabli, un siècle de paix s'ouvrit après le règlement de 1684. C'était quelque chose, et les plus décidés adversaires de la politique de Maximilien-Henri ne peuvent nier que le XVIII<sup>e</sup> siècle liégeois vaille beaucoup mieux que le XVII<sup>e</sup>.

Seulement, en enlevant aux Liégeois les orageuses distractions de la vie publique, le gouvernement avait oublié de les remplacer. Et le peuple, habitué à dépenser son

activité dans ces conflits passionnés, s'ennuya dès qu'il n'eut plus de rôle à y jouer. Sous le régime de princes en général vertueux, débonnaires et bienfaisants, la vie s'écoulait douce mais monotone; il fallut chercher d'autres occupations, d'autres plaisirs, et on les trouva dans la littérature. Les Liégeois lurent avec ferveur les écrivains français de leur temps; ils s'enthousiasmèrent pour ces réformateurs en chambre qui citaient à la barre de leur raison les idées et les institutions du passé, pour les condamner en bloc; ils réimprimèrent les œuvres des philosophes et des encyclopédistes, ils firent un accueil empressé au *Journal Encyclopédique*, que Pierre Rousseau, de Toulouse, vint éditer chez eux en 1759; ils abondèrent, en un mot, dans les idées mises à la mode par les novateurs. C'est assez dire qu'ils en vinrent bientôt à concevoir de l'aversion pour le gouvernement ecclésiastique qui était celui de leur patrie, et qu'ils rêvèrent de laïciser l'état liégeois. Il leur plut de confondre ce gouvernement avec le despotisme, alors que c'était le plus paternel de toute l'Europe; il leur plut de croire qu'ils languissaient sous le joug de l'esclavage, alors que, peu de temps après, Mirabeau devait leur dire cette forte et significative parole: « Nous faisons une révolution en France pour conquérir les libertés dont vous jouissez ici. » Mais leur horreur théorique pour le gouvernement des prêtres ne leur permettait pas de faire cette constatation; ils étaient prêts à tout sacrifier, et leurs libertés séculaires, et l'existence même de la patrie, à ceux qui les débarrasseraient de la domination cléricale.

Dans ces conditions, et au milieu de l'effervescence qui de Paris se communiquait à la Belgique et au pays de Liège, il ne fallait qu'un prétexte pour provoquer une explosion. Le prétexte fut fourni par une affaire assez insignifiante en soi. Dans la petite ville de Spa, une société se trouvait depuis 1763 en possession du privilège exclusif des jeux. En 1784, un individu qui voulut ouvrir une nouvelle salle de jeux en ayant été empêché, soutint que ce privilège était illégal. Bientôt tout le pays se passionna pour cette question, les partisans du prince soutenant qu'il



avait le droit de faire des édits de police comme était le privilège en question, les adversaires prétendant que c'était une mesure d'intérêt général et que, comme telle, elle exigeait le consentement des trois Etats. Posée sur ce terrain, la question relevait du Tribunal impérial de Wetzlar et le prince l'y porta en effet, mais cela ne faisait pas le compte des révolutionnaires, qui continuèrent d'agiter le pays et qui, voyant les esprits assez échauffés, imaginèrent alors de réclamer l'abrogation du règlement de 1684. Le 18 août 1789, une émeute populaire renversait l'administration communale de la cité et la remplaçait par un magistrat nouveau à la tête duquel elle plaçait les bourgmestres Fabry et Chestret. Puis on courut chercher le prince-évêque de Hoensbroech à sa campagne de Seraing sur Meuse, et on le ramena comme un prisonnier à l'Hôtel de Ville de Liège, où on lui fit signer l'approbation du nouveau magistrat et l'abrogation du règlement de 1684. La Révolution était commencée!

Pendant que le prince et le chapitre fuyaient en invoquant le Tribunal suprême de l'Empire, les révolutionnaires créaient un conseil de régence, puis élisaient un régent. En même temps, ils essayaient, mais sans y réussir, de s'entendre avec les Belges qui venaient, eux, de faire une révolution contre les principes de la révolution liégeoise, et ils caressaient la Prusse dans l'espoir de parvenir, avec son appui, à laïciser la principauté. Mais la Prusse, après avoir commencé par les encourager, n'osa pas aller jusqu'au bout et finit même par les lâcher entièrement. Alors le Tribunal de l'Empire, faisant droit aux réclamations du prince-évêque, chargea l'Autriche de soumettre les révoltés et, le 12 janvier 1791, l'armée autrichienne entra à Liège où elle rétablissait l'autorité de Hoensbroech. Déçus dans leurs espérances, les révolutionnaires se tournèrent alors du côté de la France et n'eurent pas de repos que les armées républicaines n'eussent envahi leur patrie. Le 28 octobre 1792, les Français s'emparèrent de Liège, d'où venait de fuir le prince-évêque de Méan, successeur de Hoensbroech.

Les Français venaient, disaient-ils, en libérateurs et en amis, mais ces libérateurs traitèrent la principauté en pays conquis, firent voter son annexion à la France, inaugurèrent le régime des proscriptions, des démolitions et des pillages. Leur domination ne fut pas assez longue pour leur permettre de réaliser leur programme; dès le 1<sup>er</sup> mars 1793, un échec de leurs armées rendit l'avantage aux Autrichiens et le pouvoir au prince-évêque de Méan. Ce ne fut pas pour longtemps. La victoire de Fleurus ayant de nouveau livré toute la Belgique aux armées républicaines, les Français rentrèrent à Liège le 20 juillet 1794.

Les Liégeois eurent alors l'occasion de faire plus ample connaissance, pendant vingt ans, avec les procédés d'affranchissement usités par leurs libérateurs. On ne les annexa pas tout de suite à la France, comme les meneurs le demandaient en leur nom. Citoyens français, ils auraient été à l'abri des déprédations de tout genre auxquelles on voulait tout d'abord les soumettre, et il fallait, apparemment, leur faire payer à son juste prix la faveur d'appartenir à la *grande nation*. On leur enleva, sous forme de réquisitions, tout ce qu'ils possédaient en chevaux, en voitures, en denrées; on préleva sur eux des contributions énormes qui les dépouillaient de tout leur numéraire et dont la rentrée était garantie par des prises d'otages; on transporta à Paris toute l'orfèvrerie, toutes les œuvres d'art qui ornaient leurs églises, tous les manuscrits précieux de leurs bibliothèques, et ce fut seulement après que toutes ces spoliations furent accomplies que l'annexion à la République française fut proclamée le 1<sup>er</sup> octobre 1795. Le traité de Lunéville (9 février 1801), qui abandonnait à la France tous les territoires situés sur la gauche du Rhin, consacra le nouvel état de choses: la nationalité liégeoise avait vécu!

Pour en donner une preuve tangible, les révolutionnaires liégeois se hâtèrent de réaliser une décision qu'ils avaient déjà prise lors de la première occupation française: ils démolirent la cathédrale de Saint Lambert, ce monument patriotique par excellence, qui renfermait tous les grands

souvenirs du pays et qui était l'emblème auguste de la nationalité. Acte ignominieux qui était le digne couronnement d'une politique de suicide et de trahison, et qui livre ses auteurs au mépris de la postérité.

Ainsi périt, détruite par la main de ses propres enfants, avec la complicité de l'étranger, la libre et fière principauté de Liège. Huit siècles d'indépendance, un trésor d'institutions que toute l'Europe regardait avec envie, une existence nationale heureuse et prospère disparurent en un seul jour dans le gouffre de la révolution; la servitude, la misère et la honte régnèrent sur les débris de la nationalité. Cette ville de Liège, si riante et si joyeuse sous le règne de ses princes, n'était plus que le morne chef-lieu d'un département français; on n'y rencontrait que des ruines, et sa population, qui en 1789 était évaluée de 80,000 à 100,000 habitants, était tombée, en 1806, au chiffre de 38,000. Aussi est-ce avec un soupir de soulagement que les Liégeois saluèrent, en 1814, la fin du régime désastreux que la trahison avait inauguré dans leur patrie. Mais ils ne devaient pas retrouver leur existence nationale: elle avait disparu dans la tourmente et n'était d'ailleurs plus compatible avec la nouvelle configuration politique de l'Europe. Sans qu'il eût été consulté, le pays de Liège fut alors, comme le reste de la Belgique, rattaché au royaume des Pays-Bas. Les nouveaux maîtres qu'on venait de donner aux Belges ne surent pas faire accepter leur domination. Dès 1830, toute la Belgique se soulevait, et les Liégeois ne furent pas les derniers à secouer le joug. Aucune de nos provinces n'a pris une part plus brillante à la révolution qui a rendu à notre patrie son indépendance nationale avec la jouissance de ses libertés traditionnelles.

Versée dans la grande patrie belge, la petite patrie liégeoise y retrouva intact l'héritage des ancêtres. En célébrant aujourd'hui, par une fête sans précédent dans ses annales, les 75 premières années de notre existence nationale, elle y rattache le souvenir d'un passé plus lointain et non moins glorieux dont ce volume se propose de rappeler la mémoire aux visiteurs de notre Exposition.

G. KURTH.

## L'ART ANCIEN AU PAYS DE LIÈGE

### I

LE Palais de l'Art ancien, à l'Exposition de Liège, s'élève, face à la Meuse, dos à l'Ourthe, vers le bout de l'ancien Jardin d'Acclimatation, dans l'île de la Boverie. Il a pour voisins, non pas immédiats, assez proches cependant, d'une part la construction blanche, française de pierre et de style, du Palais des Beaux-Arts; d'autre part, ce Palais de la Ville de Liège, reconstitution harmonieuse et fidèle, d'après l'hôtel Curtius, d'une demeure seigneuriale liégeoise au XVI<sup>e</sup> siècle.

L'unité de l'ensemble des bâtiments de notre Palais consiste dans la juxtaposition de façades caractéristiques des manières de bâtir pratiquées à Liège du moyen âge à la chute de l'ancien régime.

Sa façade de gauche reproduit la pittoresque entrée de l'Abbaye bénédictine — aujourd'hui caserne — de Saint-Laurent. Sa façade de droite copie une aile de la résidence d'été des princes-évêques à Seraing.

Quant à sa façade principale, elle réunit divers types de notre architecture civile, au milieu desquels se distingue l'Hôtel de Ville de la Cité, tel qu'il fut reconstruit, après le sac de Liège de 1468.

Voilà bien « la Violette », — c'est le nom que nos ancêtres donnaient à leur palais communal, — telle qu'ils l'ont connue durant deux siècles : de 1497, date de sa reconstruction, jusqu'au bombardement de Liège par le maréchal de Boufflers en 1691.

Sur l'épi terminal de son fronton s'éployait l'aigle de cet Empire d'Allemagne dont relevait la principauté. Cet aigle encore éployé, domine, tout doré, à la pointe du tympan, trois rangées de blasons de l'empire, de l'évêque et des bonnes villes de la principauté.